

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire a l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à l'hôtel de ville le mercredi 04 février à 18h00.

Les dossiers qui sont mis à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du procès-verbal de séance du lundi 15 décembre 2025

001. Décisions prises par délégation

Urbanisme, aménagement durable et écoquartier

002. Avenant au bail rural de la SCEA TERRE PATRIMOINES – Résiliation partielle

Finances, qualité et évaluation de l'action publique, ressources humaines, déontologie et transparence :

003. Modification du tableau des effectifs

004. Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation des agents publics communaux sapeurs-pompiers-volontaires

005. Association des Maires de France (AMF) : Motion sur les finances et les libertés locales

006. Débat d'Orientation budgétaire (DOB) 2026

Enfance, jeunesse, sport, santé, vie associative et citoyenneté

007. Inscription du site d'escalade « les 4 Miss » au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

008. Convention d'objectifs et de moyens annuelle Ville de Gruissan Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie

009. Mise en œuvre du service public petite enfance à travers les quatre axes, dont la notion d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant

Économie locale, tourisme et emploi

010. Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels – Commune de Gruissan, Office de Tourisme et la SCI BRAMOFAM

011. Approbation avenant 5 Convention de gestion du port de plaisance

Culture et patrimoine :

012. Convention d'objectifs et de moyens - Réveil Gruissanais

Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Michel CAREL

